

Concertation bruxelloise de l'aide au secteur sans-abri

Compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2016

Présents: Margaux Katz (CPAS Bruxelles), Vincent Desirote (CPAS St Gilles), Birger Blancke (Bicofederatie), Grégoire Kireeff (SPRB-service logement), Betty Nicaise (FDSS), Jean Peeters (Front des SDF), Christine Noël (SMES-B), Laurence Bourguignon (Samusocial), Greta Leire (PFCSM), Anne-Sophie Verriest (CCC), Luc Bolsens (Front SDF) et sa stagiaire Mégane Sassolat, Sylvie Balle (Croix Rouge de Belgique)

Excusés: Pierre Deproost (CPAS Molenbeek), Laurence Noël et Gilles Feyaerts (Observatoire de la santé et du social), Christine Vanhessen (AMA), Floriane Philippe (AMA), Vincent Manteca (Samusocial), Murielle Allart (HF-SMES-B), Brigitte Paternostre (CCC), Isabelle Etienne (La Strada), Claire Masson (STIB), Youri Caels (PFCSM)

Modérateur : Yahyâ Samii, nouveau directeur de la Strada

Prise de note: Nicole Mondelaers et Annette Perdaens (la Strada)

1. Approbation du PV du 9 septembre 2016

Le PV est approuvé.

2. Présentation du nouveau directeur de la Strada, Yahyâ Hachem SAMII

Yahyâ SAMII présente brièvement son parcours, son dernier poste ayant été directeur pendant 7 ans du service d'aide aux justiciables de Nivelles. Il est également président du Centre d'Appui bruxellois (dans le cadre de l'Accord de coopération Justice, Santé et Aide aux personnes).

Comme nouveau dans le secteur sans-abri, il demande mansuétude dans sa nouvelle fonction. Il est actuellement en position d'écoute des besoins des usagers et des services du secteur. S'il s'inscrit dans la poursuite des missions de la Strada (observatoire, concertation, information). Il est également chargé de mettre en place le nouveau dispositif du secteur, le BIS (Bureau d'insertion sociale) qui sera développé au sein de la Strada.

3. Bref compte-rendu du dénombrement du 7 novembre 2016

66 zones ont été délimitées. Il y a eu beaucoup de signalements et des endroits prioritaires ont été identifiés dans plusieurs communes de la région, c'est la raison pour laquelle les zones étaient plus étendues que pour les précédents dénombrements. Le comptage s'est fait à pied, en vélo ou en voiture pour les zones les plus éloignées (autos grâce au Samu).

6 zones de métro ont été identifiées. Bonne collaboration avec la STIB, la SNCB.

D'autres acteurs ont été mobilisés cette fois-ci, notamment les présidents et secrétaires de CPAS (compétents notamment pour les adresses de référence).

180 bénévoles (mais pas assez). Inscriptions tardives, ce qui nous a empêché d'être pleinement opérationnels et a provoqué des temps d'attente sur place pour constituer de nouvelles équipes. Pour éviter les doubles comptages, importance de noter les signes distinctifs. Il faut constater la grande diversité des services ayant envoyé des compteurs volontaires. Par contre, on note la faiblesse des représentants des lieux d'hébergement agréés. Pourquoi ? Quelle est leur position ? Comment

mieux les mobiliser ?

Une pré-enquête a eu lieu dans 13 centres de jour (173 questionnaires au total) 2 semaines avant le 7 novembre grâce à des équipes d'étudiants et d'experts du vécu. L'objectif était de déterminer où les personnes ont passé la nuit précédente et l'usage qu'elles font des services mis à leur disposition.

Une post-enquête a également eu lieu dans 13 centres de jour (125 questionnaires au total) pour vérifier les infos reçues lors du dénombrement proprement dit.

Il reste des questions ouvertes telles que l'abri dans des voitures, des caves, des garages ; ce qui laisse à dire que nos chiffres sont en-dessous de la réalité.

La Strada a besoin de temps pour pouvoir analyser valablement les chiffres. Pour l'instant, nous collectons encore les derniers chiffres auprès des institutions où les personnes ont pu passer la nuit. Il est important de bien interpréter les chiffres et de les placer dans leur contexte en tenant compte de la grille Ethos et de l'interprétation des services. C'est la raison pour laquelle une réunion sera organisée avec les partenaires pour qu'ils puissent apporter leur contribution à cette interprétation en vue de la rédaction du rapport intermédiaire du dénombrement du 7 novembre. On va également faire des comparaisons avec les précédents dénombrements.

Un rapport complet sera réalisé après le second dénombrement du 6 mars 2017.

4. La prévention du sans-abrisme

Le Front des SDF constate que cette question est insuffisamment traitée dans la Note de Politique générale Sans-abris et souhaite qu'un groupe de travail soit mis en place. Le Front a préparé un document à ce sujet, présenté en cours de réunion (voir attaché).

Proposition de communiquer des idées par mail à la Strada.

Y. Samii propose d'aligner aujourd'hui quelques éléments qui pourraient fonder un débat intéressant, mais souligne que la Strada ne peut actuellement mettre ce GT sur pied tant que la réorganisation du centre n'a pu être entamée (prévu dans les prochaines semaines), manque de forces de travail. Il faut en effet réfléchir à ce qu'on met en place et comment.

Remarques complémentaires

1. et 2. Fermeture d'un logement/logements insalubres.

Des questions se posent sur les logements déclarés insalubres en RBC. Deux voies pour cette déclaration : soit via la RBC, direction de l'inspection régionale (plaintes au sujet du non-respect de la salubrité, de la sécurité ou de l'équipement élémentaire par rapport au Code du logement), soit via le Bourgmestre en tant que responsable de la sécurité et de l'hygiène sur le territoire communal.

+ 5. Plainte du propriétaire

Les expulsions peuvent être ordonnées par deux voies : la décision d'insalubrité par l'autorité communale/régionale ou par décision de la Justice de Paix dans d'autres cas, par exemple par suite de non-paiement du loyer. Il est difficile d'obtenir des chiffres tant auprès des communes que auprès des Justices de Paix. Il faudrait que le CPAS soit averti pour pouvoir proposer ses services aux personnes en détresse. (NdA. C'est le cas. Voir note en bas de page¹).

¹ . Le CPAS est averti de manière préventive quand une procédure d'expulsion est introduite en justice. Si la

Cependant, une question reste ouverte dans ce cas : que faire lorsque un usager refuse l'aide du CPAS ?

Les décisions d'insalubrité ne sont pas nécessairement suivies d'expulsions, par manque de possibilités de relogement.

Les expulsions ordonnées sont-elles répertoriées au service régional ou non ? Une collaboration serait-elle possible ? M. G. Kireeff, représentant du service logement de la RBC, prendra les informations utiles. A Liège, un outil commun a été mis en place associant le CPAS et les associations afin de suivre les dossiers d'expulsion.

10. Sortie de prison ou d'IPPJ

Lorsque un détenu sort de prison sans avoir de logement, il peut demander l'adresse de référence au CPAS du lieu où il séjourne.

NB. Un « kit de sortie » est donné à ceux qui ne disposent pas de 100€ d'économies sur le compte de la prison et qui n'ont pas d'endroit où loger en sortant.

5. GT accès au logement : état de la situation

De nombreuses associations planchent sur la question de l'accès au logement : le Service interfédéral Pauvreté, le secteur handicapés, la Strada, la Plate-forme santé mentale,...

Dans le cadre de son activité autour des questions de logement, la Plate-forme santé mentale s'est élargie au secteur « précarité » (La Strada **et d'autres associations du secteur de l'aide aux sans-abris**) et au secteur « handicap » (Bataclan) et défend un travail commun. C'est ainsi que l'impact de ce travail commun a pris sensiblement de l'ampleur.

Au départ d'une position d'analyse, **la Plate-forme partenariale commune** aboutit à ce jour à une phase opérationnelle et concrète pour obtenir des logements. Différentes démarches ont été menées en partenariat: rencontre avec le cabinet de la Ministre Frémault, interpellation de la SLRB et des SISF, recherche de nouvelles pistes (construction d'un nouveau quartier à la friche Josaphat, nouveaux immeubles financés par des investisseurs privés, activation des conventions SISF, AIS, partenariat en vue de la création d'une maison médicale,...).

Parallèlement, **différents acteurs du secteur poursuivent** leur exploration à la recherche de solutions de logement.

D'autres pistes pourraient être explorées : incitants financiers via les impôts, taxes sur les bureaux,...

Toutes idées sont à communiquer par mail à la Strada.

Comme pour le projet de GT Prévention, le Gt Accès au logement mis en place par la Strada reprendra ses travaux dès que possible. En attendant, il poursuit son travail au sein de la Plate-forme partenariale commune.

procédure a été introduite volontairement ou par requête écrite, c'est le greffier qui avertit le CPAS. Si une assignation a précédé le jugement, c'est alors l'huissier qui avertira le CPAS. Une fois informé, le CPAS offre d'apporter son aide de la manière la plus appropriée.

Le preneur peut s'opposer à la communication au CPAS. Il doit le mentionner au greffe ou à l'huissier de justice (dans un délai de deux jours à partir respectivement de la notification de la requête écrite ou de la signification de la citation). Dans le cas d'une comparution volontaire, il peut faire consigner son opposition dans le procès verbal de cette comparution. (www.belgium.be/fr/logement/location/litiges/expulsion).

6. Les SHNA : état de la situation

Suite à une réflexion et une enquête menées par un groupe de travail de travailleurs sociaux rassemblant les fédérations et des services sociaux et de santé mentale, à la publication du rapport d'enquête, à la publication du cahier thématique « Vivre sans chez soi à Bruxelles » dans le rapport sur l'état de la pauvreté 2010, à la table ronde SMES et au débat public au Parlement bruxellois, il a fallu constater que, manque de places dans des services adaptés et agréés, les personnes sans abri résident dans des SHNA, gérées par des privés sous forme commerciale ou par l'associatif caritatif et ce, parfois avec financement du séjour par un CPAS et conventions avec des institutions, telles que des hôpitaux psychiatriques,....

En vue de protéger les personnes sans abri qui vivent dans ces structures, le groupe a proposé une solution (un moindre mal) pour le maintien des SHNA, mais en mettant en place un système de contrôle en vue d'assurer la protection des personnes et de leurs biens. Le Collège réuni de la Cocom a fait suite à cette proposition et a pris une décision de reconnaissance des SHNA comme Pensions sociales en date du 27 février 2014. Ce dispositif est toujours d'actualité. Cette reconnaissance, proposée après une consultation avec les principaux intéressés et avec les CPAS, avait pour objectif de tester le dispositif et de l'évaluer avant de prendre une décision à plus long terme. Depuis lors, l'inspection de la Cocom a présenté un dossier de reconnaissance aux Ministres et une autre SHNA a été fermée pour des raisons d'hygiène. La Province de Liège entame également un travail sur cette problématique.

Le GT à l'intention de poursuivre ce travail.

7. Divers

- Des nouvelles du Centre de promotion de la santé
- Publications des statistiques communales par l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (lisibles et compréhensibles), voir <http://www.observatbru.be/documents/news-items/2016-6-fiches-communales-2016.xml?lang=fr>
- Fascicule Adresses de référence publié par la section Aide sociale du Conseil consultatif Cocom, voir <http://www.fdss.be/index.php?page=adresse-de-reference>

Agenda de la Concertation

3 février 2017

21 avril 2017

9 juin 2017

Petit devoir pour la prochaine concertation :

- **GT Prévention. Communiquer les idées par mail à la Strada pour alimenter le travail.**
- **M. G. Kireeff, représentant du service logement de la RBC, vérifie si les informations concernant les expulsions sont répertoriées à la RBC.**
- **Isabelle Etienne, coordinatrice Justiciables Cocom, viendra parler du « kit de sortie de prison » lors de la prochaine réunion.**
- **Pour le GT accès au logement, toutes idées de pistes sont à communiquer à la Strada via mail.**

la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

AP 22/12/2016